



Observatoire des Déchets de l'Agglomération de Montpellier  
Co-coordonateur pour le LR

## Charte des réunions de consultations régionales

- Deux responsables par région seront chargés de la coordination et de l'animation de la réunion de leur région.
- Les associations désirant participer doivent s'inscrire par mail ou par téléphone auprès du responsable régional. Le nombre maximum d'associations participantes est fixé à cinquante. Chaque association désigne un seul porte-parole.
- Durant la première partie de la réunion, chaque association interviendra : le temps de parole est limité à 3 minutes. L'ordre de passage est déterminé par l'ordre d'arrivée des associations. La seconde partie de la réunion constituera un débat de 30 minutes sur les principales urgences environnementales de la région.
- Chaque intervention sera enregistrée et filmée.
- Il est possible que la réunion soit transmise en direct sur Internet.
- Aucun parti politique ne sera présent.
- Les médias sont invités

### Réponse à renvoyer avec votre inscription

Nom, Prénom Qualité : \_\_\_\_\_

Association : \_\_\_\_\_

Adresse (rue) : \_\_\_\_\_

Adresse (complément) : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Adresse électronique : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 2007

Signé le Président ou son délégué